

CETTE LETTRE A VOCATION A ÊTRE DIFFUSÉE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

[Accéder](#) aux lettres d'information classées par thèmes.

[Espace pédagogique DSDEN 38](#)

Direction d'école

► **Éléments sur les intervenants extérieurs à l'école en EPS et en EAC.**

En EPS, l'agrément est requis dès le début de l'intervention (première heure), pour les intervenants extérieurs qui concourent à l'enseignement et qui agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant. Avant toute demande d'agrément, le directeur s'assure que la contribution de l'intervenant à l'enseignement est nécessaire, selon [les taux d'encadrement](#) prévus par l'activité. Il existe deux types d'intervenants (et d'agréments) en EPS : [les intervenants rémunérés](#) et des intervenants bénévoles ([cyclisme](#), [natation](#), [ski](#)).

En EAC, le concours des artistes relève d'un projet engagé par l'école. Le directeur les autorise à intervenir. Les artistes n'ont plus à solliciter un agrément mais le directeur doit vérifier les [compétences du professionnel](#) (diplômes, activités). La Plateforme ADAGE vous aide en outre à identifier des artistes référencés dont vous pouvez être assurés de la qualité artistique. Les CPD Arts restent par ailleurs à votre disposition pour tout accompagnement. Attention à la danse et au cirque qui relèvent des APS et qui sont donc soumis à un agrément. "

► **Rendez-vous des directeurs :**

Le lien de connexion pour ces rendez-vous est [ici](#).

Les prochains rendez-vous sont fixés aux **mardi 11/02** (sud), **jeudi 06/02** (Centre) et **jeudi 13/02** (Nord) de 12h00 à 12h40 et la thématique choisie pour ce 3ème rendez-vous est : **intervenants extérieurs / agréments / projet pédagogique en EPS et EAC** en lien avec l'information diffusée dans la lettre d'aujourd'hui.

► **Stages de seconde** : la période de stage est définie du **16 au 27 juin 2025**. Les demandes de stage en dehors de cette période ne pourront être acceptées.

Rappel : ce n'est pas le directeur d'école qui signe la convention mais le DASEN. La convention doit être visée par le directeur, puis l'IEN de la circonscription qui transmettra la convention au DASEN.

► La [circulaire académique concernant l'attribution d'un Identifiant National Elève](#) (INE) aux élèves des établissements médico-sociaux (EMS) scolarisés dans une école du premier degré est parue sur le PIA ainsi que [son annexe](#).

Pédagogie

► 11 février 2025 : c'est le safer internet day.

Cet événement offre l'opportunité à la communauté éducative d'organiser des ateliers pédagogiques de sensibilisation avec la mise à disposition d'un [kit clé en main](#) par Internet Sans Crainte sur l'**IA et la citoyenneté numérique**.

En primaire, au cycle 3, le kit aborde :

- Ce que je vois en ligne ;
- Ce que je fais en ligne ;
- Ce que je partage en ligne.

Des [guides et outils](#) pour les familles complètent les kits scolaires pour poursuivre les échanges en famille à la maison et assurer la sensibilisation des jeunes dans une démarche de co-éducation.

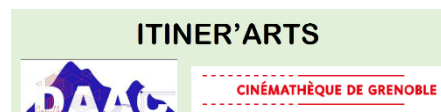


► **Sécurité routière** : [des repères et des supports pédagogiques](#) sont à la disposition des professeurs pour apprendre aux élèves les comportements qui permettent de se déplacer en sécurité et de faire face aux situations de danger du cycle 1 au cycle 3.

► **Itiné'art - Cinémathèque de Grenoble** (dispositif de la DAAC/Rectorat)

La DAAC et la cinémathèque de Grenoble vous proposent un parcours pour les enseignants, sur leur temps libre, afin de découvrir le mélodrame au cinéma au travers des oeuvres de Mizoguchi, Almodóvar et Fassbinder. Séances de cinéma et conférences sont prévues sur plusieurs dates. Le parcours et les contacts sont disponibles dans le [document](#). Les **inscriptions se font à partir du [lien suivant](#) jusqu'au 7 février**.

Pour toute question sur ce parcours, vous pouvez contacter [Virginie Haudeville](#), Professeur Relais Cinéma agglomération grenobloise, DAAC de Grenoble.



Actualité des personnels

► Les notes départementales relatives aux demandes de temps partiel et de disponibilités, au dispositif des IRA passerelle ainsi que celle afférente au PACD/PALD et allègements de service sont disponibles sur le PIA.

[Campagne relative aux temps partiels - Année scolaire 2025-2026](#)

Dates d'ouverture du serveur : **du 20 janvier au 10 février 2025 inclus.**

[Campagne relative aux demandes de disponibilité - Année scolaire 2025-2026](#)

Dates d'ouverture du serveur : **du 20 janvier au 10 février 2025 inclus.**

[Dispositif IRA passerelle](#)

Les demandes sont à transmettre au plus tard **le 11 février inclus**

[Affectations en PACD / PALD - Rentrée 2025](#)

Les demandes ou maintiens sont à transmettre au plus tard **le 21 février 2025.**

[Allègement de service - Rentrée 2025](#)

Les demandes ou maintiens sont à transmettre au plus tard **le 28 mars 2025.**

► La direction générale des finances publiques (DGFIP) a prévu, pour chaque mois de 2025, une date de virement de la paye de chaque agent public de l'État selon [un calendrier](#) qui s'appliquera donc aux agents du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Agenda

Internet sans crainte safer internet day	11 février 2025	EMI/ pHARe
Journée internationale femmes et filles de science	11 février 2025	Maths/Sciences

Nous contacter

Contact référente des directrices et directeurs : referentdirecteurs38@ac-grenoble.fr

Ressources en lien avec la direction d'école : [direction 38](#)